

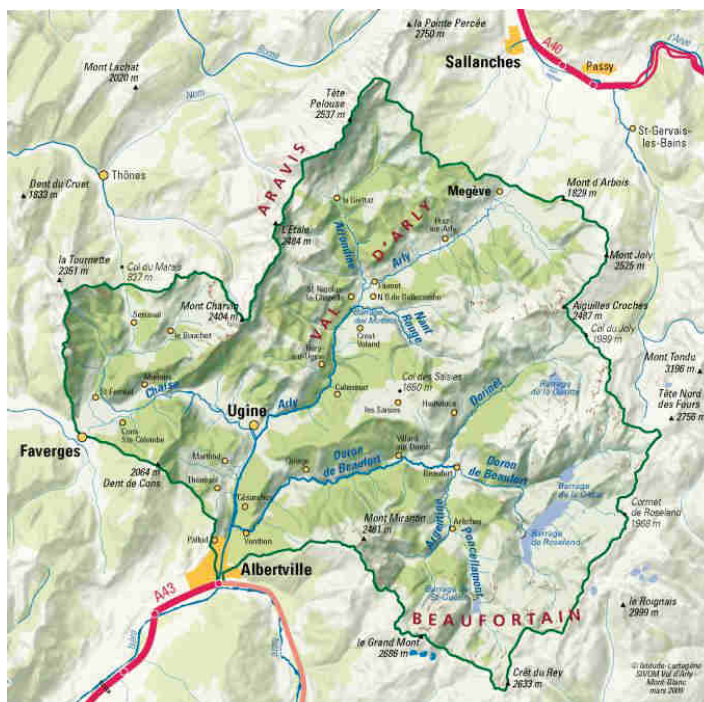
Le SMBVA est un syndicat mixte fermé, fondé en 2013 et transformé en 2018 afin d'assurer la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI.

Il est composé des 4 intercommunalités qui couvrent l'ensemble du bassin versant de l'Arly : la Communauté d'agglomération ARLYSÈRE, la CC Vallées de Thônes, la CC Pays du Mont Blanc et la CC Sources du Lac d'Annecy.

Doté de plusieurs programmes d'actions facilitant le financement, le syndicat intervient dans un cadre d'intérêt général sur des projets relatifs à la prévention contre les inondations et à la restauration des cours d'eau et zones humides.

Le SMBVA travaille en partenariat avec les communes et intercommunalités du bassin mais aussi avec l'EPTB de l'Isère dont il est membre.

Une structure publique dédiée à la gestion des cours d'eau du bassin versant Arly



Une gestion par bassin versant

Le territoire en chiffres
25 communes
640 km²
300 km de cours d'eau
50 000 habitants
115000 lits touristiques



Objectifs

Le syndicat intervient, dans un cadre d'intérêt général pour mettre en œuvre, les projets de restauration des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations. Ces actions sont menées de façon cohérente, à l'échelle du bassin versant Arly.



Missions

Le SMBVA assure :

- la surveillance et l'entretien des ouvrages de prévention des inondations et du système d'endiguement classé,
- la gestion pluriannuelle des cours d'eau au titre de l'intérêt général,
- les projets de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et prévention contre les inondations.



Les propriétaires riverains restent pleinement en charge de leurs droits et devoirs d'entretien régulier des cours d'eau, conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement.



Les rivières du bassin versant de l'Arly

Le SMBVA est sur un territoire de montagne, découpé en trois sous-bassins versants :



Arly



Doron



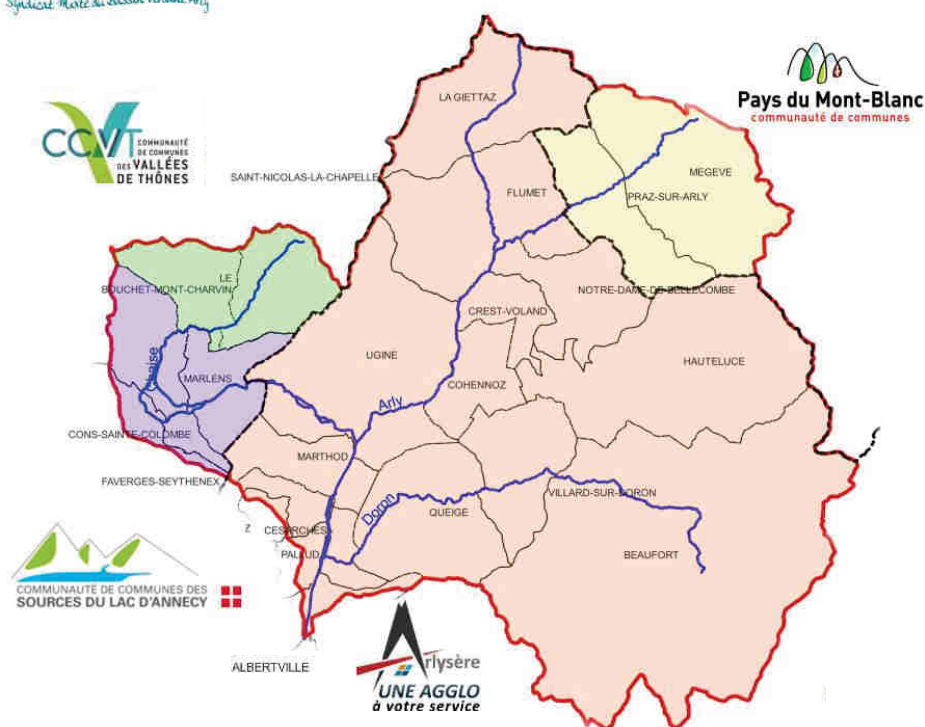
Chaise

Un syndicat à la carte, au service de ses membres

Composé de 4 collectivités membres, le SMBVA est administré par un comité syndical de 21 élus. Cette instance décide des actions à mener, des financements à mobiliser et des règles de gestion du syndicat.



Les structures intercommunales membres du SMBVA



Carte de compétence ANIMATION

Collectivités adhérentes :



Carte de compétence GEMAPI

Collectivités adhérentes :



Les programmes d'actions en cours et leurs financements

**Le syndicat est doté d'une équipe de 6 agents
qui assure la mise en œuvre des projets
et conseille les collectivités et habitants du territoire.**

Le SMBVA porte actuellement 5 programmes d'actions sur les différents volets de gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

Ces programmes ont un effet levier pour le territoire. En effet, ils permettent d'obtenir des subventions, diminuant ainsi la part d'autofinancement. L'autofinancement est réparti au niveau des communautés de communes selon les statuts du syndicat. Les communautés de communes prélèvent la taxe GEMAPI (ARLYSERE, CCPMB et CCVT) ou contribuent via leur budget général (CCSLA). L'Etat, les Départements et l'Agence de l'eau sont régulièrement sollicités pour financer certains programmes.



Conception SMBVA



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
2, rue de la mairie – BP2
73401 UGINE Cedex
Tél : 04 79 37 34 99
contact@riviere-arly.com

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SMBVA.

Suivez-nous sur : www.riviere-arly.com